



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 23
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 décembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, J.DOS SANTOS, P. ACEDO, JM GUTIERREZ, JP CAZAUX, A. DARTIGUES, C. DUPIN, S. PUYO, JP ALPHA, C. DUFOUR, A. VALETTE, J. DARRIGADE, E. DEITIEUX, C. DOS SANTOS, M. BECRET, MA THEBAUD, C. MARTIN, H. ETCHENIQUE, J. RANCE, F. BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

D. LAVIGNE donne pouvoir à H. ETCHENIQUE
S. DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
L. GUYONNIE pouvoir à Monsieur JM GUTIERREZ
J. WEBER pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS

Membre absent :

B. GERY

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DARTIGUES

Objet :
**Autorisation
d'engager,
liquider, mandater
des dépenses
d'investissement
dans l'attente de
l'adoption du
Budget Primitif
2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses diverses tant en acquisition de matériel que des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du Budget Primitif.

La masse des crédits de la section d'investissement de 2023 pour engager le ¼ est de 5 064 250€ (soit 5 973 902€ de crédits totaux – 909 652 € de dette chapitre 16) ce qui autorise un volume de 1 266 062€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 238 100€.

Les dépenses d'investissement concernées et présentées lors de la commission Finances du 5 décembre 2023, sont les suivantes :

OPERATION 107 : ECOLES : 16 800€

Travaux d'urgence	5 000€
Remplacement tables cantine école J.Abbadie	3 600€
Remplacement tables écoles J.Curie et E.Lassalle	8 200€

OPERATION 113 : BATIMENTS COMMUNAUX : 50 000€

Travaux d'urgence	10 000€
Achat batardeaux centre PVC	5 000€
Remplacement serrures contrôle d'accès CTM	4 000€
Réparation portes sectionnelles CTM n° 2 et 6	1 000€
Travaux CCAS suite à sinistre	30 000€

OPERATION 120 : COMPLEXES SPORTIFS : 5 000€

Travaux d'urgence	5 000€
-------------------	--------

OPERATION 132 : RECONSTRUCTION TENNIS : 89 000€

Travaux supplémentaires construction tennis	89 000€
---	---------

OPERATION 34 : VOIRIE ET RESEAUX : 30 000€

Travaux d'urgence	30 000€
-------------------	---------

OPERATION 91 : ACQUISITIONS DE BIENS : 47 300€

Remplacement matériel en urgence	10 000€
Remplacement matériel informatique en urgence	5 000€
Achat tracteur + outil de coupe service espaces verts	32 300€

TOTAL DEPENSES OPERATIONS AVANT VOTE BUDGET 2024 : 238 100€

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024.

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 15 décembre 2023
Le Maire,**

